

FORMATION EN PRÉSENTIEL

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Dernière mise à jour le 19/08/2021.

OBJECTIF

La formation SST permet d'acquérir une double compétence : être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et devenir acteur de la prévention de son entreprise.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident
- Être capable de mettre en application ses compétences de sauveteur secouriste du travail au service de la prévention des risques professionnels de son entreprise
- Être capable d'intervenir en sécurité en assurant une phase de protection
- Être capable de réaliser les gestes de secours adaptés à la détresse identifiée
- Être capable de transmettre l'alerte aux services de secours

PUBLIC CONCERNÉ

Ensemble du personnel

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation

MODALITÉS D'ACCÈS

Pour les formations en intra-entreprise, les délais d'accès sont estimés à 5 semaines. Renseignement et inscription auprès du secrétariat : contact@werisk.fr

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

La formation se déroule dans vos locaux

ÉQUIVALENCES

Les titulaires du SST à jour sont réputés détenir l'unité d'enseignement PSC1

Tarif

Nous consulter

Réf.

SST

Contact

0771842428
Conseiller@werisk.fr
www.werisk.fr

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Néanmoins, la mise en œuvre de certaines séquences pratiques nécessaires à la validation de la formation peut être rendue impérieuse en fonction du handicap. Une étude des conditions d'accès et des moyens de compensation sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de faisabilité de la formation.

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Études de cas - Exposés interactifs - Discussions de groupe - Exercices pratiques - Mises en situation

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES

La validation partielle n'est pas possible

PASSERELLES

Les titulaires du SST à jour sont réputés détenir l'unité d'enseignement PSC1

SUITES DE PARCOURS

Reconnaissance des compétences en prévention à travers la fonction d'auxiliaire en prévention



Niveau

**Autres formations
professionnelles continues**



Modalité

Présentiel



Effectif par session

4 mini > 10 maxi



Durée

14 heures / 2 jour(s)

PROGRAMME

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

Thème 1 : Situer le cadre juridique de son intervention

Thème 2 : Réaliser une PROTECTION adaptée

Alerte aux populations - Reconnaître le danger persistant - Supprimer, Isoler le Danger ou Soustraire la victime

Thème 3 : EXAMINER

Thème 4 : FAIRE ALERTER ou ALERTER en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

Thème 5 : SECOURIR

La victime saigne abondamment

La victime s'étouffe

La victime se plaint de malaise

La victime se plaint de brûlures

La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements

La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

La victime ne répond pas mais elle respire

La victime ne répond pas et ne respire pas

Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Thème 6 : Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Thème 7 : Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention

Thème 8 : Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Retrouvez toutes les informations et les statistiques en suivant le lien : <https://www.werisk.fr/formation-sst/>

Retrouvez tout les détails liés à cette certification à l'adresse suivante : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/715/>

INTERVENANT(S)

Formateur SST certifié par l'INRS

ÉVALUATION

Évaluation Théorique et Pratique selon la grille de certification des compétences du SST de l'INRS

ATTRIBUTION FINALE

Certificat de SST

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 24 mois, l'apprenant doit suivre une session de Maintien et Actualisation des Compétences SST